



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 novembre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et Mlle KOENDERS

Convocation envoyée le 10 novembre 2011

Publié le 18 novembre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 14

## Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL
M. Jean ESMONIN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel ROTGER
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. François NOWOTNY
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Michel FORQUET
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claude DARCIAUX
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.

## Membres absents :

M. Christophe BERTHIER	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Nicolas BOURNY	M. François DESEILLE pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Jean-Philippe SCHMITT	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Gilles TRAHARD	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE****Sciences Po Dijon - Convention de partenariat - Année scolaire 2011-2012**

Le Grand Dijon poursuit la politique d'attractivité de son territoire, en vue d'assurer un développement économique dynamique et durable. La présence des pôles d'excellence, en matière d'enseignement supérieur et de recherche, constitue un élément essentiel de son attractivité. C'est dans ce cadre que, depuis plusieurs années, le Grand Dijon accompagne et soutient l'enseignement supérieur.

Depuis 2001, le Grand Dijon a vivement soutenu, aux côtés de la Région Bourgogne, le 1er cycle est-européen de Sciences Po Dijon.

Depuis 2008, une convention cadre de partenariat est renouvelée entre la Fondation Nationale des Sciences Politiques de Paris, « Sciences Po », et le Grand Dijon, afin de contribuer au financement du premier cycle Est Européen de Sciences Po Paris à Dijon, à hauteur de 150 000 €, selon la répartition suivante :

- ◆ subvention de 122 640 € à la Fondation nationale des Sciences politiques ;
- ◆ somme de 27 360 € consacrée au paiement de six bourses.

Pour les années universitaires 2011-2014, une convention de partenariat d'objectifs et de moyens, tripartite cette fois, entre la Fondation Nationale de Sciences Politiques, la Ville de Dijon et le Grand Dijon est proposée, et définit trois axes principaux :

■ ***Développer à Dijon un centre reconnu de formation initiale en sciences sociales et affaires européennes, avec un rayonnement international fort, et accueillant des étudiants français et internationaux à haut potentiel ;***

■ ***Mobiliser les habitants, associations et entreprises de Dijon et de son agglomération, autour de la mise en place d'activités visant à développer la vie intellectuelle, économique, culturelle et citoyenne sur le territoire, contribuant ainsi au renforcement de la citoyenneté européenne tout en permettant d'agir localement ;***

■ ***Développer la coopération avec d'autres acteurs nationaux et internationaux, à travers la réalisation d'échanges de savoir-faire et la recherche de stratégies concertées pouvant avoir un effet structurant pour le Grand Dijon et la Ville de Dijon dans différents domaines : développement économique et durable, éducation, sciences humaines, égalité des chances, citoyenneté active, financements communautaires.***

Dans cette nouvelle convention, il convient de souligner la prise en charge par la Ville de Dijon -dans le cadre de sa contribution à la formation et à la vie étudiante- des six bourses versées aux étudiants de Sciences Po Dijon, bourses jusqu'à présent versées par le Grand Dijon.

D'autre part, le Grand Dijon a souhaité mettre en exergue le thème de l'égalité des chances, pour affirmer sa volonté de mettre en place des partenariats avec des lycées de l'agglomération dijonnaise, visant à ouvrir les lycéens aux enjeux européens et internationaux et à les inciter à rechercher des formations d'excellence. L'objectif ciblé serait la mise en place, avec Sciences Po Dijon, d'une Convention Education Prioritaire (CEP).

Au vu des atouts en terme d'attractivité de notre territoire que représente le campus universitaire de Sciences Po Dijon, au vu des actions précédemment définies, des effectifs toujours croissants de Sciences Po Dijon, **il est proposé que le Grand Dijon continue de verser à Sciences Po Dijon une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 123 000 €, pour les trois prochaines années universitaires 2011-2014.**

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de participer** au fonctionnement du 1er cycle est-européen de Sciences Po Dijon, en versant une subvention annuelle de 123 000 €, pour les trois prochaines années universitaires 2011-2014 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et tout acte nécessaire à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

**Fondation Nationale  
des Sciences Politiques  
27, rue Saint-Guillaume**

**Ville de Dijon  
Palais des États de  
Bourgogne**

**Communauté de  
l'Agglomération dijonnaise  
40, avenue du Drapeau**

**PARIS**

**DIJON**

**DIJON**

## **CONVENTION DE PARTENARIAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

**Sciences Po, Campus de Dijon - Grand Dijon - Ville de Dijon**

**Années universitaires 2011 - 2014**

---

Vu la délibération du Conseil de Communauté de l'Agglomération dijonnaise du 10 octobre 2002 déterminant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 18 décembre 2003 décidant d'un soutien au Premier cycle est-européen de Sciences Po Paris à Dijon,

### **ENTRE**

**La Communauté de l'Agglomération dijonnaise**, sise 40, avenue du Drapeau à Dijon, représentée par son président, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté en date du 17 novembre 2011, ci-après désignée « Le Grand Dijon »,

**La Ville de Dijon**, sise Palais des États de Bourgogne à Dijon, représentée par son maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2011 ci après désigné « La Ville de Dijon »,

**La Fondation nationale des Sciences Politiques (FNSP)**, sise 27, rue Saint-Guillaume à Paris, représentée par Monsieur Richard Descoings, son administrateur, ci-après désignée « Sciences Po ».

Il est convenu ce qui suit :

### **PREAMBULE**

**LE GRAND DIJON** poursuit la politique d'attractivité de son territoire, en vue d'assurer un développement économique dynamique et durable. La présence de pôles d'excellence, en matière d'enseignement supérieur et de recherche, constitue un élément essentiel d'attractivité du territoire de l'agglomération dijonnaise. C'est dans ce cadre que, depuis plusieurs années, le Grand Dijon accompagne et soutient l'enseignement supérieur.

Le Grand Dijon poursuit, par ailleurs, une politique internationale et européenne, sur le plan économique comme sur le plan social. A cet effet, le Grand Dijon souhaite développer des liens économiques et culturels avec des pays et villes étrangères, au moyen d'échanges scolaires, universitaires, de congrès, de manifestations culturelles d'envergure, de projets de coopération et de partenariats.

Capitale régionale à vocation européenne, LA VILLE DE DIJON possède de nombreux atouts à promouvoir à l'international : riche patrimoine architectural, institutions culturelles créatives, tissu économique développé, enseignement supérieur de qualité, lieu de rendez-vous internationaux, richesses touristiques, qualité de vie et art de vivre.

La Ville de Dijon mène, depuis plusieurs années, une politique active en matière de relations internationales. Elle soutient, accompagne et développe l'ouverture internationale de son territoire dans de nombreux domaines, tels que l'éducation, la jeunesse, la culture, le développement durable, l'action sociale, l'enseignement supérieur ou encore la solidarité internationale. Les échanges avec ses villes partenaires s'inscrivent également dans cette logique. Aussi, tout au long de l'année, de nombreuses actions sont-elles mises en place en direction du grand public afin de développer la citoyenneté européenne à Dijon.

L'émergence de l'espace métropolitain Rhin-Rhône, la mise en service de la ligne à grande vitesse, la présence de nombreuses villes partenaires de Dijon situées dans les pays d'Europe centrale et orientale, le soutien apporté aux lycéens tchèques et polonais accueillis dans les lycées Carnot et Charles de Gaule et la présence à Dijon du campus européen de Sciences Po Paris à Dijon constituent les motifs pour lesquels la Ville de Dijon entend promouvoir et développer son action en direction de l'Europe centrale et orientale.

Créé en 2001, LE CAMPUS EUROPÉEN DE SCIENCES Po à Dijon accueille des étudiants français et étrangers en 1ère et 2ème année de Sciences Po.

Depuis la rentrée 2009, Sciences Po a réformé son cursus de 1er cycle, qui devient le « collège universitaire » de Sciences Po, aboutissant à un diplôme de bachelor. Le collège universitaire est composé de sept campus, dont celui de Dijon (aux côtés de ceux du Havre, de Menton, de Nancy, de Paris, de Poitiers et, à partir de 2010, de Reims).

Depuis 2001, plusieurs centaines d'étudiants ont été formés par l'antenne dijonnaise de Sciences Po. En 2011-2012, 177 étudiants sont inscrits, dont 122 sur site. Entre 50 et 65 % des étudiants accueillis par ce campus sont de nationalité étrangère, centre-européenne notamment.

Les étudiants du campus européen de Dijon suivent les enseignements pluridisciplinaires en sciences sociales, qui font la réputation d'excellence de Sciences Po. Ils se préparent pour des carrières à haute responsabilité, dans le secteur public ou privé, à l'échelle de l'Europe élargie. De même que les étudiants français, les étudiants des pays de l'Europe centrale et orientale sont recrutés selon une procédure d'admission très sélective.

Le Grand Dijon et la Ville de Dijon souhaitent développer l'ouverture de l'agglomération à l'Europe centrale, orientale et balkanique à travers **quatre objectifs stratégiques** :

- **contribuer à ouvrir Dijon et son agglomération à d'autres territoires**, parmi lesquels les pays d'Europe centrale, orientale et balkanique ;
- **faire connaître et promouvoir Dijon et son agglomération dans les pays de l'Europe centrale, orientale et balkanique** ;
- **développer dans la culture des acteurs socio-économiques et institutionnels locaux les intentions et les pratiques de travail en commun avec ces pays** ;

- **conférer à Dijon et son agglomération le statut de « porte de la France » pour les pays de l'Europe centrale, orientale et balkanique.**

Cette convention d'objectifs et de moyens se traduit à travers **trois axes** :

- **développer à Dijon un centre reconnu de formation initiale en sciences sociales et affaires européennes, avec un rayonnement international fort et accueillant des étudiants français et internationaux à haut potentiel ;**
- **mobiliser les habitants, associations et entreprises de Dijon et de son agglomération** autour de la mise en place d'activités visant à développer la vie intellectuelle, économique, culturelle et citoyenne sur le territoire, contribuant ainsi au renforcement de la citoyenneté européenne tout en permettant d'agir localement ;
- **développer la coopération avec d'autres acteurs nationaux ou internationaux à travers la réalisation d'échanges de savoir-faire et la recherche de stratégies concertées pouvant avoir un effet structurant pour le Grand Dijon et la Ville de Dijon dans différents domaines** : développement économique et durable, éducation, sciences humaines, égalité des chances, citoyenneté active, financements communautaires.

## **Article 1 - AXES**

---

### **1.1. Développer à Dijon un centre reconnu de formation initiale en sciences sociales et affaires européennes, avec un rayonnement international fort et accueillant des étudiants français et internationaux à haut potentiel**

- **Promotion et recrutement internationaux et nationaux**

Sciences Po développe une politique active de recrutement d'étudiants étrangers pour le campus européen de Dijon, provenant en priorité d'Europe centrale, orientale et balkanique, et contribue ainsi au rayonnement international et à la notoriété de Dijon et de son agglomération.

Sciences Po assure également une promotion du campus de Dijon auprès des lycéens en France, renforçant ainsi l'attractivité de l'agglomération en tant que pôle reconnu en matière d'enseignement supérieur.

- **Accueil et formation des étudiants**

Sciences Po accueille environ 170 étudiants au sein du campus de Dijon (sur trois années d'études, soit environ 120 étudiants sur site). Le campus européen de Dijon leur assure une formation d'excellence, correspondant aux standards qui font la réputation du collège universitaire de Sciences Po. Le socle commun d'enseignements fondamentaux pluridisciplinaires et méthodologiques est complété, à Dijon, par un approfondissement sur les affaires européennes et sur l'Europe centrale et orientale.

- **Suivi des anciens étudiants et constitution d'un réseau**

Sciences Po assure, dans la mesure du possible, un suivi de ses anciens étudiants et encourage la mise en place d'un réseau. Elle fait profiter Dijon et le Grand Dijon de ce réseau, notamment pour assurer la diffusion des offres de stage ou d'emploi des deux collectivités ou pour établir le contact avec des organismes qui accueillent les anciens étudiants du campus européen de Sciences Po à Dijon.

## **1.2. Mobiliser les habitants, associations et entreprises de Dijon et de son agglomération autour de la mise en place d'activités visant à développer la vie intellectuelle, économique, culturelle et citoyenne sur le territoire, contribuant ainsi au renforcement de la citoyenneté européenne tout en permettant d'agir localement**

- ***Événements grand public organisés par Sciences Po***

Sciences Po développe des conférences animées par des personnalités reconnues pour leur expertise ou expérience, et qui interviennent sur des sujets historiques, économiques, politiques ou culturels, portant notamment sur les pays de l'Europe centrale et orientale et plus généralement sur les questions concernant l'Union européenne. Les chercheurs des centres de recherche de Sciences Po (notamment du Centre d'Études et de Recherches Internationales de Sciences Po) interviennent, entre autres, à ces occasions. Tous ces événements sont ouverts à un large public et une large publicité en est faite, mentionnant le soutien du Grand Dijon et de la Ville de Dijon au fonctionnement du campus européen de Sciences Po.

- ***Événements académiques ou scientifiques***

Sciences Po organise des colloques ou séminaires, en associant, par exemple, des chercheurs internationaux, souvent en partenariat avec d'autres établissements dijonnais. Dans la mesure du possible, ces événements sont ouverts au grand public. Ils permettent de renforcer l'attractivité et la notoriété de Dijon et son agglomération dans la communauté académique européenne.

Au-delà de son patrimoine, de ses partenariats riches et diversifiés, Dijon souhaite rayonner dans le monde à travers sa capacité à accueillir et/ou organiser des événements d'ampleur internationale, pour démontrer son dynamisme et son ouverture sur le monde.

Dans le cadre de ce partenariat spécifique, une rencontre d'envergure internationale sera mise en place tous les deux ans, à savoir en automne 2012 et en 2014. Elle rassemblera les forces vives de la ville œuvrant pour le dialogue interculturel, le développement durable, la solidarité ou le rayonnement international.

- ***Événements grand public à Dijon auxquels est associé Sciences Po***

La Ville de Dijon, en collaboration avec le campus européen de Sciences Po Paris à Dijon, le centre Europe Direct Dijon - Bourgogne, la maison de Rhénanie-Palatinat et l'université de Bourgogne, propose, chaque année, durant le mois de mai un temps fort intitulé le « Printemps de l'Europe à Dijon ». Les objectifs généraux sont les suivants : interroger l'un des grands enjeux de l'Union européenne et favoriser les synergies entre les acteurs quotidiens de l'Europe à Dijon par le biais d'expositions, de conférences, de débats et d'animations.

La Ville de Dijon et son agglomération soutiennent depuis plusieurs années le développement de l'enseignement supérieur sur leur territoire. Dans ce cadre, la meilleure intégration des étudiants dans la vie quotidienne à Dijon constitue l'une de ses priorités. Plus particulièrement, plusieurs initiatives sont d'ores et déjà mises en place avec différents établissements d'enseignement supérieurs afin d'accueillir les 3 400 étudiants internationaux dans la ville (visites guidées, réception annuelle au Palais des États de Bourgogne, repas chez l'habitant, accès gratuit aux équipements sportifs, animations culturelles).

Organisées dans le cadre de la « Journée européenne des langues », les « Journées d'accueil des étudiants internationaux » ont pour objectifs principaux de renforcer l'intégration des étudiants

internationaux dans la ville tout en assurant la promotion de la diversité linguistique auprès des élèves des écoles élémentaires de l'agglomération.

- **Evénements à organiser avec les entreprises de l'agglomération, notamment en partenariat avec les syndicats patronaux, MEDEF, CGPME...) ou les différentes filières industrielles.**

- **Evénements organisés par les étudiants**

Les étudiants de Sciences Po, à travers leurs « projets collectifs », contribuent à l'animation de la vie intellectuelle, culturelle et citoyenne de l'agglomération. Des événements divers (expositions, conférences, spectacles, etc) généralement ouverts au grand public, ou encore des projets de formation ou sensibilisation ciblant soit le grand public, soit un public défini (écoliers, collégiens, lycéens, personnes âgées, etc.) sont organisés.

Parmi les initiatives mises en place, les rencontres « Bourgogne Balkans Express » portant sur l'intégration européenne des Balkans occidentaux et se déroulant chaque année en mai à Dijon feront l'objet d'un soutien financier de la Ville de Dijon.

### **1.3. Développer la coopération avec d'autres acteurs nationaux ou internationaux à travers la réalisation d'échanges de savoir-faire et la recherche de stratégies concertées pouvant avoir un effet structurant pour le Grand Dijon et la Ville de Dijon dans différents domaines : développement économique et durable, éducation, sciences humaines, égalité des chances, citoyenneté active, financements communautaires**

- **Coopération avec le Grand Dijon et la Ville de Dijon**

Sciences Po, le Grand Dijon et la Ville de Dijon mettront en œuvre des partenariats de travail centrés sur le développement des relations avec les pays d'Europe centrale et orientale. Dans cette optique, Sciences Po mettra à la disposition des deux collectivités l'expertise et la volonté institutionnelle qu'elle peut mobiliser dans ce domaine.

Cette coopération peut inclure la mise en place de projets européens, d'actions d'experts dans des domaines précis, l'accueil de délégations étrangères, l'encadrement de stages dédiés, ou encore l'intégration des préoccupations du Grand Dijon et de la Ville de Dijon dans la définition des thèmes des travaux pratiques, menés par les étudiants de Sciences Po dans le cadre de leurs études.

Les élus ainsi que les agents de Dijon et de son agglomération pourront également, selon des modalités à définir d'un commun accord, participer à des sessions de formation continue proposées par Sciences Po.

- **L'égalité des chances**

Sciences Po encouragera des actions visant à renforcer l'égalité des chances, grâce notamment à la mise en place de partenariats avec des lycées de l'agglomération dijonnaise, visant à ouvrir les lycéens aux enjeux européens et internationaux et à les inciter à rechercher des formations d'excellence. Ces partenariats pourraient aboutir, si toutes les conditions juridiques sont réunies, à la mise en place d'une Convention Education Prioritaire (CEP).

La Ville de Dijon apporte son soutien à l'accueil des étudiants internationaux à Sciences Po à travers le versement de six bourses d'études en direction des étudiants les plus défavorisés. Une attention particulière sera portée aux ressortissants issus des territoires partenaires de la Ville de Dijon.

- *Partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur visant à promouvoir l'attractivité du territoire du Grand Dijon en tant que pôle d'excellence dans ce domaine.*

Sciences Po poursuivra ses coopérations, notamment avec l'Université de Bourgogne, l'ESC Dijon-Bourgogne et le Polytechnicum de Bourgogne. Des événements académiques renforceront le rayonnement international de Dijon ou la sensibilisation du grand public aux enjeux politiques, économiques et sociaux du monde contemporain.

- *Partenariats avec des entreprises du territoire, notamment avec celles qui travaillent ou qui souhaitent travailler avec les pays de l'Est, en s'appuyant sur les syndicats patronaux ou les filières industrielles*

## **Article 2 - MOYENS - PARTICIPATION FINANCIÈRE**

---

Une subvention annuelle d'un montant de **123 000 €** sera versée à **Sciences Po par le Grand Dijon pour le soutien au fonctionnement du campus européen du collège universitaire de Sciences Po à Dijon**. Le montant de cette subvention devra être intégralement affecté aux dépenses relatives au fonctionnement de ce campus.

**La Ville de Dijon versera une subvention annuelle s'élevant à 27.360 € en 2011, 42.360 € en 2012, 32.360 € en 2013 et 42.360 € en 2014 destinée à Sciences Po pour le soutien au fonctionnement du campus européen de Sciences Po à Dijon.**

Ce montant est composé comme suit :

- 27.360 € par an destinés au versement de bourses d'études destinées aux étudiants étrangers,
- 10.000 € en 2012 ainsi qu'en 2014 pour l'organisation de manifestations d'envergure internationale à Dijon,
- 5.000 € par an versés pour assurer la bonne mise en place des rencontres « Bourgogne Balkans Express » portant sur l'intégration européenne des Balkans occidentaux.

## **Article 3 - SUIVI**

---

### **3.1. Comité de suivi**

Une fois par an, un comité de suivi tirera le bilan du partenariat entre le Grand Dijon, la Ville de Dijon et Sciences Po, réunissant a minima un représentant de Sciences Po, un élu du Grand Dijon, un élu de la Ville de Dijon, un représentant des services du Grand Dijon et un représentant des services de la Ville de Dijon. A tout moment au cours de l'année, l'un des partenaires peut demander une réunion supplémentaire de ce comité.

### **3.2. Bilan et projet d'activité**

Le directeur du campus européen de Sciences Po présentera, lors de chaque réunion annuelle du comité de suivi, un bilan des activités, le bilan financier et le compte d'exploitation de l'année écoulée, et présentera à cette occasion les projets pour l'année à venir.

### **3.3 Contrôle financier par le Grand Dijon et la Ville de Dijon**

Afin de justifier de l'usage de la subvention allouée, Sciences Po s'engage à fournir au Grand Dijon et à la Ville de Dijon avant le 30 juin de chaque année une présentation détaillée du budget du campus européen de Dijon exécuté au cours de l'année civile précédente, ainsi que les conclusions annuelles du commissaire aux comptes relatives à cet exercice budgétaire.

### **Article 4 - Modalités de paiement**

---

Les subventions de fonctionnement seront versées annuellement à Sciences Po.

### **Article 5 : Durée de la convention**

---

La présente convention de partenariat est conclue pour les trois prochaines années universitaires 2011-2014, à compter de sa signature par les trois parties.

Fait à Dijon, en trois exemplaires originaux,

Le

**Fondation Nationale  
des Sciences Politiques**

**Ville de Dijon**

**Communauté de  
l'Agglomération Dijonnaise**

**L'Administrateur**

**Le Maire**

**Le Président**

**Richard Descoings**

**François Rebsamen**

**François Rebsamen**